



**CER**  
C'EST RÉUSSIR

**550**  
ÉCOLES DE  
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f @

# FORMATION AIPR – Concepteur

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements  
39 Formations  
1 700 voitures  
200 000 élèves formés  
2 000 professionnels  
60 poids lourds  
450 véhicules 2 roues

Contact :

02.98.57.64.40

[formation@sarllucas.fr](mailto:formation@sarllucas.fr)

## DUREE DE LA FORMATION

- *Nombre d'heures : 7 heures*
- *Horaires de la formation : à définir*

## LIEU DE LA FORMATION :

cf devis

DATE(S) : cf devis

TARIF : cf devis

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'effectuer des travaux sur des réseaux, conformément aux réglementations relatives à la réforme anti-endommagement.
- 
- Savoir mettre en adéquation ses connaissances théoriques pour passer l'examen DT-DICT « Concepteur » dans de bonnes conditions. Et, permettre à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'Interventions à proximité des Réseaux (AIPR) après qu'il ait estimé la personne compétente.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### ETABI SUR LA BASE DU REFERENTIEL DE COMPETENCES, DE L'ANNEXE 5 DE L'ARRETE DU 15/02/2012 MODIFIE :

- Présentation, contexte, objectifs ;
- Personnes concernées ;
- Ouvrages concernés ;
- Investigations complémentaires ;
- Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage ;
- Sanctions ;
- Références ;
- QCM DT-DICT « opérateur ».

## PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 18 ans
- Toutes personnes intervenant pour le compte d'un responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT) (maître d'œuvre)
- Lire et comprendre le français

## RESULTATS ATTENDUS

- Travailler en toute sécurité à proximité des réseaux aériens et/ou souterrains
- Attestation individuelle de compétences

**CER**  
C'EST RÉUSSIR



**CER**  
C'EST RÉUSSIR

**550**  
ÉCOLES DE  
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR  

# FORMATION AIPR – Concepteur

## AVERTISSEMENT :

- L'attestation de compétences délivrée par le centre de formation suite à l'examen DT-DICT ne suffit pas à répondre aux obligations réglementaires. L'employeur doit délivrer une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), conditionnée en outre à l'estimation que celui-ci fait de la compétence de la personne concernée ;
- L'employeur peut délivrer l'AIPR à tout salarié sans devoir le soumettre à l'examen DT-DICT si ce dernier est détenteur d'un CACES, ou est titulaire d'un certificat, diplôme ou titre de qualification professionnelle de niveau I à V inscrit au RNCP, datant de moins de cinq ans, correspondant aux types d'activités exercées.

## ENCADREMENT

- Enseignants qualifiés et référencés CER,
- Testeur appartenant à un centre d'examen agréé par le ministère chargé de la sécurité industrielle (DREAL ou DRIEE) exerçant sous le couvert d'un formateur du centre, justifiant d'une attestation de compétence comme « Concepteur »

## MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.

## EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : obtenir 48 pts / 80.

## SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, prise en application de l'article R554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de l'arrêté d'application du 15 février 2012 modifié ;
- L'attestation est valable 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen, ou du 1er janvier 2017 si la date de réussite à l'examen est antérieure au 1er Janvier 2017.



**CER**  
C'EST RÉUSSIR